



Réforme du collège :

Le passage en force du décret le 20 mai est une provocation envers les collègues mobilisés contre ce projet néfaste et injuste pour le collège !

TOUS EN GRÈVE LE 11 JUIN POUR LE 2ND DEGRÉ !

à l'appel de SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Éduc'Action et SUD Éducation

Le 19 mai, plus de 50% des enseignants de collège étaient en grève. Le 20 mai le gouvernement décide de passer en force en publiant les décrets sur la réforme du collège. C'est inacceptable !!!

Les organisations signataires dénoncent les méfaits de cette réforme :

Horaires disciplinaires

- ▶ **Diminution déguisée des horaires disciplinaires** par l'introduction dans ces horaires de dispositifs (AP, EPI) ;
- ▶ **Mise en concurrence des disciplines et des établissements ;**
- ▶ **Globalisation d'enseignements** : « enseignements artistiques », « sciences et technologie » en Sixième,
- ▶ **Suppression d'options et mise à mal des langues,**

Conditions de travail

- ▶ **Aucune amélioration des effectifs** de classe, aucune possibilité de travail en petits groupes ;
- ▶ **Aucune possibilité de concertation incluse dans le service hebdomadaire** et de travail collectif des équipes pédagogiques ou au sein d'une discipline pour l'accompagnement des classes.

Fonctionnement des établissements

- ▶ **Modulation des horaires disciplinaires** dans les établissements par le chef d'établissement, le Conseil Pédagogique (instance non démocratiquement élue) et le CA, facteur d'inégalités entre les disciplines...
- ▶ **Pilotage des pratiques pédagogiques par des structures bureaucratiques** : multiplication de conseils divers inutiles et chronophages, et des hiérarchies intermédiaires ;
- ▶ **Aucune amélioration** des possibilités de travail en équipes pluri-professionnelles.

Les organisations signataires

- ▶ **Revendiquent** les moyens de s'attaquer aux inégalités : baisse des effectifs de classe, travail en groupes, horaires disciplinaires nationaux par niveau, respect de la liberté pédagogique... ;
- ▶ **Demandent** le retrait de la réforme du collège, loin des revendications du terrain et des besoins des élèves, et qui reprend les éléments, pourtant en échec, de la réforme des lycées ;
- ▶ **Exigent l'abrogation du décret**, des programmes disciplinaires nationaux comportant des repères annuels et maintenant l'exigence culturelle de la formation de tous les jeunes.

L'éducation prioritaire : un laboratoire de la déréglementation et de la caporalisation des enseignants

La mise en place brutale des REP+ a montré toutes les dérives possibles d'une autonomie accrue des établissements. Les récents événements dans notre académie (Spéaïsation forcée des postes, menaces de sanction au **collège Bellefontaine**) montrent la volonté d'encadrement et de reprise en main de nos métiers par les hiérarchies. Cette agression de la part du rectorat est intolérable et remet en cause la liberté d'expression, la liberté pédagogique, le droit syndical et le droit de grève.

Au collège Bellefontaine, toutes les procédures à l'encontre des personnels doivent être levées !!!

JEUDI 11 JUIN

AG LE MATIN DANS LES ETABLISSEMENTS

AG DEPARTEMENTALE A 10H30 (consulter les sites des OS pour le lieu)

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE A TOULOUSE

(Départ 14h Palais de Justice)